

Page 1 : Edito

Page 2 : Présentation du rapport d'activité

Page 4 : Intervention de Marcel Grignard, Secrétaire général adjoint de la Confédération CFDT

Page 5 : Résolution d'orientation

Page 9 : Rapport financier

Page 10 : Intervention des invités - Composition du Conseil syndical

## == EDITO ==

# LA LETTRE DU SYNDICAT CFDT-MAE

Les congrès du syndicat CFDT-MAE se suivent mais ne se ressemblent pas.

Que de chemin parcouru depuis les années 1980, lorsque nous tenions des assemblées générales annuelles «à l'ancienne», un homme-une voix, AG «souveraine» à la merci d'un beau parleur, pas de représentation des adhérents et militants de l'étranger...

Le grand tournant est pris en 1996, lorsque la CFDT-MAE décide d'organiser des congrès, qui réunissent, tous les deux ans, non plus des adhérents isolés mais des délégués, porteurs des mandats de leur section syndicale, à Paris, à Nantes ou à l'étranger.

Le 11ème congrès, en 1998 scelle la fusion des syndicats CFDT-MAE et CFDT-coopération. En 2004, la durée du congrès est portée à deux jours.

A partir de 2006, la durée entre deux congrès est portée à trois ans : « Deux ans entre chaque congrès ce n'est pas suffisant pour réaliser les revendications présentées dans la résolution d'orientation (...) Un congrès c'est également beaucoup de préparation, de logistique et c'est aussi un coût important ».

En 2009, nous avons tenu, grâce au dynamisme des militants nantais du syndicat, notre premier congrès au format XXL à Préfailles (44) : trois jours de congrès, table ronde avec des représentants des structures fédérales et interprofessionnelles de la CFDT, deux jours de séminaire pour les représentants des sections de l'étranger, hébergement sur place pour

50 militants, soirée festive...

Du 22 au 26 janvier 2012, la même formule a été retenue pour notre VIIIème congrès, cette fois-ci à Paris au Centre Kellerman dans le XIIIème arrondissement. Avec des événements marquants, tels que l'intervention de Marcel Grignard, n°2 de la confédération et une mémorable «truffade» offerte par notre secrétaire général sortant.

Le bilan 2009-2012 (activité revendicative, trésorerie et élections) et la feuille de route du syndicat pour 2012-2015 ont été validés à l'unanimité. Le conseil syndical et la commission exécutive ont été renouvelés. Il ne reste plus à la nouvelle équipe qu'à définir un plan d'action pour mettre en œuvre les orientations de ce VIIIème congrès.

Je ne saurais conclure ce premier édito de la nouvelle mandature sans adresser à nouveau, de la part des militants du syndicat, un vibrant hommage à notre camarade Jean-Pierre Farjon, qui a tenu les rênes du syndicat depuis 2009 avec patience et ténacité. Il a ainsi mérité, au moment de partir en retraite, de se voir décerner la dignité d'éléphant honoris causa du syndicat CFDT-MAE, rejoignant ainsi Jacqueline Séjean, Michel Monfort et Brice Dusuzeau.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,  
THIERRY DUBOC



## == PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE ==

**Jean-Pierre Farjon**, secrétaire général, présente le rapport d'activité en soulignant que la période 2009-2011 a été une période faste pour la CFDT qui a vu son influence et sa représentativité s'accroître. Après être arrivée en tête des élections des représentants du personnel au dialogue social dans les postes en 2009, la CFDT a obtenu 41% aux élections des représentants du personnel au comité technique ministériel et 32% des voix aux élections de décembre 2011 qui ont renouvelé huit CAP et CCP.

Les **principaux axes revendicatifs** de la période 2009-2011 ont été les suivants :

**Jacques Szalay (Nantes)** indique que la contractualisation des grilles salariales des recrutés locaux (RL) a été obtenue par l'intermédiaire d'un cadre salarial garantissant une progression de 1% par an (0,8% d'augmentation automatique et 0,2 % réparti au mérite). La CFDT s'est beaucoup impliquée dans le groupe de travail sur les RL. L'accent a été mis sur la protection sociale qui s'étend désormais aux ayants droits et bénéficie d'une partie du retour catégoriel. A l'automne 2011, le mouvement «coût-vie», marqué par la première grève au niveau mondial de l'histoire du ministère, a fédéré les militants et sympathisants sur l'ensemble du réseau.

le **cas égyptien** : 8 collègues du Centre d'Etudes et de Documentation Juridiques du Caire (CEDEJ) ont été licenciés en 2010 mais le poste refuse de verser les indemnités de fin de fonction prévues par leurs contrats. La CFDT s'est battue pour défendre ces collègues, mais on observe au final que, peut-être par manque de solidarité sur place, le poste n'a pas versé les IFF complètes sauf pour ceux des licenciés qui ont gagné leur procès auprès des tribunaux égyptiens.

**Brigitte de Oliveira** indique qu'une enquête a été menée auprès des **agents de catégorie C** à l'hiver 2010 et a permis d'actualiser la plate-forme revendicative les concernant. La CFDT a obtenu la création d'un groupe de travail dont les premières réunions ont été consacrées aux rémunérations, aux promotions et aux affectations. Les indemnités de résidence (IR) ont été fonctionnalisées et la NBI des agents de catégorie B a été redistribuée à certains agents de catégorie C en centrale. Par ailleurs, les élus en CAP ont sensibilisé l'administration aux problèmes spécifiques de cette catégorie de personnel : paupérisation, surcharge de travail et problèmes de stress au travail. Olivier Esposito indique que les réunions suivantes seront consacrées, entre autres, aux problèmes de logement.

fallu relancer en CTM la négociation sur le **temps de travail dans les postes**, en panne depuis 2007.

**Jean-Pierre Farjon** souligne la très forte mobilisation, y compris des adhérents CFDT, contre la **réforme des retraites** en 2010, qui n'a malheureusement pas permis de faire reculer le gouvernement. Le problème de la suppression du droit à surcote pour les bonifications pour services hors d'Europe (BSHE) a également mobilisé la CFDT qui a saisi l'administration en urgence. Suite au courrier du ministre à son homologue du Budget, les dispositions de la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 ont été suspendues.

**Denise Dariosecq (Paris)** indique que le projet de loi relatif à la résorption de la **précarité dans la fonction publique**, dite loi Sauvadet, est actuellement examiné par le Sénat et devrait être voté en février. Un protocole d'accord a été signé en mars 2011, à décliner par ministère : pour le MAE on peut dire que la montagne a accouché d'une souris car à peine une cinquantaine d'agents en CDI et une cinquantaine en CDD devraient être concernés. Jean-Luc Lavaud souligne que le pourcentage de postes de contractuels est d'environ 45% au MAE alors qu'il est d'environ 15% dans les autres ministères.

**Jean-Pierre Farjon** revient sur

**Anne Colomb** observe qu'il a

**Jean-Pierre Farjon** indique que,



si l'on ne peut remettre en cause la création de l'Institut Français, on peut tenter de remettre en cause le basculement du réseau dans un établissement public à but industriel et commercial (EPIC), prévu à la fin d'une période d'essai de trois ans. Il rappelle le manque total de visibilité et de pilotage de cette réforme, pour laquelle l'administration avance à l'aveuglette, sans objectifs clairs. L'Assemblée Nationale a refusé la création de l'EPIC Campus France, qui devait reprendre les attributions du GIP Campus France, d'Egide et du CNOUS. La CFDT dénonce, là encore, une réforme subie par le MAE qui n'en maîtrise ni les enjeux, ni les moyens.

**Anne Colomb (Paris)**, souligne sur les questions de **santé au travail et de prévention des risques psycho-sociaux**, la CFDT joue un rôle moteur depuis 2006. Depuis que la Fonction Publique a établi un cadre réglementaire en imposant l'élaboration d'un plan de prévention des risques psycho-sociaux (RPS) et l'établissement d'un Document Unique par site, on assiste à une prise de conscience de la part de l'administration. La CFDT a proposé une méthodologie à l'administration avec deux niveaux d'action :

. un travail sur le système : le rythme des réunions s'est accéléré (une réunion tous les deux mois) au vu des problèmes liés à la surcharge de travail car le nombre de cas individuels de souffrance au travail est en nette augmentation ;

. le traitement des cas individuels : on constate une amélioration de la prise en compte par l'administration depuis 2009 avec des sanctions plus lourdes envers l'enca-drement supérieur et intermédiaire fautif.

**Olivier Esposito (Nantes)**, président de l'Association Des Œuvres Sociales (ADOS) rappelle que la CFDT participe activement au bureau de l'ADOS (présidence, trésorerie et secrétariat), qui gère les prestations versées aux agents d'administration centrale (850 familles concernées). Il souligne une baisse récurrente des réservations de logements sociaux en 2012. Les négociations avec l'administration concernant les crédits deviennent de plus en plus difficiles. Une révision des barèmes a pu être votée pour 2012 mais on assiste à une baisse généralisée de 10 à 12% des subventions à toutes les associations. La CFDT a entamé une réflexion sur ses missions au sein de l'ADOS et sur une éventuelle ouverture des prestations aux collègues recrutés locaux.

En matière de dialogue social dans les postes, que la CFDT considère comme essentiel, Jean-Pierre Farjon indique que la négociation du 4ème accord-cadre est en cours. La CFDT travaille sur deux axes : la traduction de cet accord dans un texte réglementaire opposable aux chefs de postes et la protection des élus.

**Anne Colomb**, responsable de l'action juridique, souligne qu'il faut avoir l'œil sur les nominations contraires aux textes en vigueur. En ce qui concerne les contractuels, elle constate que l'administration s'en sépare peu avant le délai de six ans qui l'obligerait à les titulariser. Dorénavant, si l'administration souhaite se séparer d'un CDD, elle devra motiver sa décision pour des raisons liées à l'intérêt du service.

**Virginie Liang**, responsable de la **communication et webmes-**

**tre du syndicat**, indique que la fréquentation du site CFDT est très bonne. Un compte Twitter "cfdt-mae" a été créé et les articles publiés sur le site le sont aussi sur Twitter. **Martine Chaussin** indique que l'affichage syndical est régulièrement fait sur tous les sites parisiens. Jean-Pierre Farjon souligne que la CFDT est en contact avec de nombreux journalistes mais donne souvent la primeur à la revue Acteurs publics, lue dans les sphères ministérielles.

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

### VIII<sup>ème</sup> congrès mode d'emploi

14 délégués représentent 11 sections de l'étranger : Annaba, Bogota, Bucarest, Fès, Le Caire, Lomé, Moscou, Ouagadougou, Pondichéry, Rio et Santiago du Chili. 15 délégués représentent la section de Paris. 9 délégués représentent la section de Nantes.

**Invités : Marcel Grignard**, secrétaire général adjoint de la Confédération CFDT, **José Porcéddu**, secrétaire national à la Fédération CFDT-Interco, **Alain Raymond** pour la CFDT de France Volontaires, **Bénédicte de Cambry** pour la CFDT de Campus France et **Alain Schneider** du syndicat SGEN-étranger.

**Bureau de séance élu par le congrès : Arnaud Le Masson** (Nantes), président, **Nathalie Berthy** (Fès), vice-présidente et **Brigitte de Oliveira** (Nantes), secrétaire de séance, assistée par **Christine Robert**.

**Scrutateurs : Galina Bojkova** (Moscou), **Virginie Liang** (Paris) et **Gilles Schmocker** (Paris).



Virginie Liang et Gilles Schmocker, scrutateurs

## == INTERVENTION DE MARCEL GRIGNARD == SECRETARE GENERAL ADJOINT DE LA CONFEDERATION CFDT

Marcel Grignard, secrétaire confédéral, intervient sur le thème «la CFDT, le syndicalisme et la crise».

La crise, qui date de 2008 en France, dans l'Union européenne et dans les pays de l'OCDE, a d'abord une dimension économique et sociale avec une aggravation rapide des problèmes d'emploi et du chômage structurel que nous connaissons depuis 30 ans. Elle s'accompagne d'une «crise du travail», à savoir le sentiment éprouvé par les salariés de ne pas pouvoir bien faire leur travail et de ne pas être reconnus.

Récemment, avec la crise de la dette souveraine grecque, a surgi une crise de l'Union Européenne et l'on va de sommet «pour sauver l'euro» trop tardif en sommet «pour sauver l'euro» avec des réponses a minima. Cette crise européenne de la dette tient aux divergences entre les économies de la zone euro. La conséquence la plus visible et la plus injuste concerne le fardeau jeté sur les épaules des jeunes générations d'une dette budgétaire et sociale non réglée depuis 30 ans.

La crise touche aussi notre modèle de développement - financiarisation de l'économie et crise environnementale - sans qu'aucune instance de régulation mondiale, ni le G20, ni l'OMC, ni le sommet de Durban, ne puisse agir efficacement.

Même si les syndicats ont bien du mal à se faire entendre là où les Etats eux-mêmes sont souvent impuissants, il existe des raisons d'espérer. Une déclaration commune, lors du G 20, a été préparée par la Confédération Internationale des Syndicats (CSI) et par les représentants du patronat mondial. Au niveau européen la solidarité syndicale s'organise. En témoigne la tribune publiée dans Libération le 8 décembre dernier sous le titre «Le social doit être le ciment de l'UE» et signée par François Chérèque, Bernard Thibault, les CCOO et l'UGT espagnols, le DGB allemand, la FGTB belge, la CGIL italienne et le CSC belge.

### Et la CFDT dans tout cela ?

**Marcel Grignard** indique que la CFDT ne doit pas se limiter à porter une parole politique qui risquerait d'être aussi inaudible que celle des institutions (partis politiques, Etats). Les militants syndicaux doivent travailler au plus près des salariés, dans les entreprises et dans les administrations, sur l'emploi, les rémunérations et les conditions de travail. La

confédération a lancé plusieurs chantiers de rénovation qui visent à rapprocher l'organisation des militants et à permettre aux jeunes, aux femmes, aux précaires et aux salariés issus de la diversité de prendre des responsabilités syndicales. Il conclut son intervention en indiquant qu'un bilan de ces chantiers sera tiré lors de l'assemblée générale des syndicats CFDT, qui se réunira en décembre 2012.

**Olivier da Silva (Madrid)** indique que l'Espagne est un pays profondément en crise où le chômage a atteint tout d'abord les jeunes (50 % de taux de chômage) puis les plus âgés, les immigrés et depuis peu la classe moyenne. Or on constate qu'il n'y a pas de réaction populaire et que les syndicats n'arrivent pas à mobiliser.

### Que peut faire un syndicat dans ce cas ?

Par ailleurs, une des spécificités du MAE réside dans le régime juridique de ses personnels recrutés localement, gérés à la fois par des règles juridiques françaises et des règles de droit local : il souhaite savoir comment faire dans ce cas de figure très particulier.

**Evelyne Poggi (Annaba)** souligne le problème spécifique des recrutés locaux Français en Algérie : ils ont fait le choix du régime français et ont un statut juridique hybride, en particulier en ce qui concerne le congé maternité ou la retraite.

**Anne Colomb** se demande comment donner aux gens l'envie de se syndiquer. Il serait bien de donner des outils de proximité aux militants pour redonner l'envie d'adhérer.

**Patrick Devautour (Libreville)** demande si le rééquilibrage entre pays du Sud et pays du Nord ne va pas faire perdre des emplois dans les pays du



Nord. La coopération française par exemple favorise la gabonisation des emplois et fait ainsi le jeu des entreprises du CAC 40.

**Marcel Grignard** répond que l'on pourrait s'inspirer de l'exemple des DOM-TOM ou de la Nouvelle-Calédonie, où les syndicats sont associés à la CFDT mais ne font pas partie de la Confédération car leur mode de syndicalisme est adapté à des réalités différentes de celles de la métropole (ils doivent par exemple prendre en compte les problèmes de colonisation).

Les conséquences de la mondialisation sont ambivalentes mais ses effets sont globalement positifs en permettant l'accès à un niveau de vie supérieur, comme en Afrique par exemple. Les syndicats doivent trouver des compromis de fonctionnement pour des périodes déterminées,

puis inventer de nouveaux compromis. En l'occurrence pour ce qui concerne le Gabon, les syndicats français et gabonais devraient négocier entre eux un modus vivendi. Si on prend l'exemple de Total, l'essentiel du travail se fait à l'étranger alors que l'essentiel de la valeur ajoutée est rapatriée en France, or Total ne paye pratiquement pas d'impôts sur les bénéficiaires.

Le syndicalisme fonctionne sur un modèle hérité d'une période qui n'existe plus car la société industrielle des 19ème et 20ème siècles a disparu. La société a changé mais le syndicalisme n'a pas évolué. Nous devons donc changer les pratiques syndicales. Il faut mettre au point des outils nouveaux (enquêtes flash, etc.), donner plus d'autonomie au niveau local et faire une vraie place à la négociation collective décentralisée.

## == RESOLUTION D'ORIENTATION ==

**Thierry Duboc (Paris)** insiste sur huit axes revendicatifs et sur les moyens que le syndicat devra mettre en œuvre pour faire avancer ses propositions.

Dans la continuité des décisions prises lors du congrès de Préfailles en 2009, **la CFDT fera porter ses efforts pour contester toutes les formes de salaire au mérite** : prime de performance pour les chefs de poste et les chefs de service, prime de fonction et de résultat (PFR) étendue au reliquat de fin d'année, chantage à la PFR pour les corps techniques...

**L'amélioration des conditions d'existence des agents de catégorie C reste une priorité** : relèvement des plafonds de prime, amélioration des possibilités de promotion interne, aide au logement à Paris, à Nantes et dans les postes.

**Le groupe de travail «recrutés locaux»** a déjà bien avancé sur la refonte du vademecum : CDI/CDD, règlements intérieurs

et grilles des salaires. Mais il faut conclure le volet protection sociale avec la couverture des risques longs (chômage, retraite et prévoyance - incapacité, décès -). La CFDT fera aussi inscrire sur l'agenda du groupe de travail le droit syndical, à savoir la liberté de réunion, la reconnaissance des sections syndicales, les modalités d'exercice du droit de grève, la liberté d'expression, la place des syndicats non-français. Jusqu'à présent l'administration a toujours appliqué le droit public français ; il convient que ceci soit confirmé, précisé et inscrit noir sur blanc dans le vademecum.

Denise Dariosecq, responsable du dossier **agents contractuels**, a présenté hier notre feuille de route (lobbying auprès des parlementaires pour le vote puis la mise en œuvre de la future loi Sauvadet, groupe de travail syndicats-RH3) et les difficultés posées par la structure des emplois au MAE. Les agents contractuels nous ont fait massivement confiance (58% et

43%) aux élections CCP du 15 décembre. Nous sommes donc légitimes pour mener ce combat pour une réduction réelle de la précarité au MAE.

Les nouvelles sont mauvaises en ce qui concerne **la filière technique** (ASIC, SESIC et C chiffants). La DGA et la DSI font un blocage absurde sur la question du statut. Depuis que la fusion avec les corps du ministère de l'intérieur a été heureusement écartée, il n'existe aucune alternative à la fusion SESIC-SCH et ASIC-SAE. Nous avons déjà démontré le risque que faisait courir le statu quo. Si le MAE ne bouge pas spontanément, la Fonction publique saura s'en charger et fondre les agents SIC dans la grande marmite interministérielle. Mais ce n'est pas parce que l'administration traîne les pieds que nous renoncerons, d'autant que plusieurs autres syndicats soutiennent cette revendication.

Concernant **le réseau culturel et de coopération**, il est

proposé au congrès de voter le principe d'un courrier qui sera adressé aux candidats à l'élection présidentielle pour les interroger sur leurs intentions par rapport au statut des opérateurs (EPIC ou EPA) et à l'avenir des établissements à autonomie financière.

**Motion d'actualité proposée par Antoine Delangre (section de Tanger) :**

«La CFDT revendique l'amélioration du statut des volontaires internationaux et axe ses revendications sur quatre thèmes : la santé, la famille, les conditions de travail et la reconnaissance des VI, l'après-volontariat».

**Le groupe de travail syndicats/administration sur la souffrance au travail et la prévention des risques psycho-sociaux (RPS)** est maintenant sur les rails, grâce à l'opiniâtreté de la CFDT. L'objectif est d'élaborer un plan de prévention des RPS (harcèlement moral, stress, violence managériale). Ce plan de prévention devra être intégré au document unique, qui recense tous les risques professionnels et fait l'objet d'un suivi : une fois les risques identifiés il s'agira de prendre des mesures pour réduire leur probabilité et leur intensité.

A deux reprises nous avons été sur le point de conclure un accord avec l'administration sur **le temps de travail** dans les postes (**permanences, astreintes et heures supplémentaires**). Mais chaque fois la DGA a calé. En 2010-2011 on nous a expliqué que ce dossier pourrait polluer la négociation avec Bercy sur la réforme des indemnités de résidence. Cette réforme étant maintenant entrée en vigueur, rien ne s'oppose plus à ce que la négociation reprenne, d'autant

que nous avons reçu des assurances de la part de l'administration, au sujet d'un dispositif incluant des franchises horaires.

La résolution d'orientation est sans ambiguïté sur la question de notre investissement dans le domaine de **l'action sociale** : «La CFDT réaffirme comme l'une de ses priorités sa participation active au fonctionnement de l'ADOS pour assurer aux agents la continuité des prestations servies. Attachée au fonctionnement associatif et collégial de cet organisme, la CFDT souhaite l'implication de tous les représentants du personnel, et assumera sa position de moteur sur ce dossier».

**Motion d'actualité proposée par Patrick Devautour :**

«La CFDT-MAE, soucieuse des différences importantes entre les grilles d'indemnités de résidence des agents contractuels et des titulaires du MAE, demandera des mesures d'alignement des grilles appliquées aux agents contractuels sur celles des agents titulaires».

La question est de savoir quels moyens notre syndicat est prêt à y consacrer. Nous pouvons compter sur le travail de nos 9 administrateurs de l'ADOS et de nos 7 représentants au comité d'action sociale. Mais il n'est pas question de continuer à consacrer deux emplois de permanents et de se retrouver englués dans le micro-management des problèmes comptables et de la désorganisation structurelle de la mission pour l'action sociale (MAS).

**Quels moyens et quelles méthodes pour être encore plus efficaces et faire bouger les lignes ?**

Nos moyens sont confortables :

nous n'avons jamais eu une telle audience au MAE, entre un tiers et la moitié des suffrages exprimés selon les élections. Cette représentativité nous permet de siéger en nombre dans toutes les instances formelles et informelles, de disposer de moyens matériels conséquents et de peser dans les négociations.

Nous pourrions compter dès demain sur un nouveau conseil syndical, qui sera réuni quatre fois par an, en plus des réunions de préparation au CTM, en présence des permanents et des élus métropolitains en CAP et en CCP, conformément à notre Charte des élus en CAP-CCP.

La commission exécutive (CE) sera renforcée et comptera huit membres, responsables chacun d'une ou plusieurs responsabilités revendicatives ou transversales qui reflèteront nos choix stratégiques. Il faudra faire porter nos efforts sur les CAP et CCP et poursuivre notre soutien aux sections à l'étranger.

**Motion d'actualité proposée par Thibaut Denduff (section de Bogota) :**

"La CFDT revendiquera systématiquement le maintien du pouvoir d'achat de tous les recrutés locaux, y compris ceux des Etablissements à Autonomie Financière (EAF), face aux risques des taux de change fluctuants et des inflations".

Notre trésorerie est saine, comme l'a démontré le rapport de la trésorière. Les trois derniers exercices budgétaires ont été équilibrés, ce qui ne nous a pas empêché de consacrer des moyens importants aux élections et à la préparation du congrès.

**Toutes les relèves de perma-**

**nents ont été assurés** grâce à l'arrivée de Raphaëlle Lijour, Evelyne Le Bihan, Christine Robert, Bertrand Caillaud et Philippe Lemé, Le syndicat dispose donc d'une douzaine de permanents mais il conviendra de poursuivre les recrutements pour faire face au turn over rapide. D'autant que notre droit syndical théorique (20 postes de permanents à temps plein) est susceptible d'augmenter prochainement, suite à la réforme interministérielle en cours sur les moyens alloués au syndicat. Le rythme annuel des réunions de permanents deviendra semestriel, pour permettre l'accueil et la formation des nouveaux permanents.

La communication du syndicat ne sera pas fondamentalement modifiée : site internet mis à jour en temps réel et diffusion de courriers électroniques aux adhérents et aux salariés, Lettre du syndicat CFDT-MAE mensuelle et communication syndicale «à l'ancienne» (tracts et affiches). Il nous faudra travailler sur le lobbying (relations avec les parlementaires, avec les structures de la CFDT) et sur notre communication Presse qui, malgré quelques belles couvertures médiatiques, reste artisanale.

Le pôle action juridique et contentieuse deviendra bicéphale puisque Denise Dariosecq suit actuellement une formation de longue durée organisée par la fédération Interco.

Le premier travail du nouveau conseil syndical consistera à fixer nos priorités et à établir un échéancier, c'est-à-dire à élaborer un plan de travail. En plus des chantiers précités, la CFDT devra se déterminer sur tous les sujets mis sur la table par l'administration. Il nous

faudra aussi déterminer quels moyens nous consacrons aux dossiers parité hommes-femmes, travailleurs handicapés, retraites et bonifications pour services hors d'Europe, hygiène, sécurité et conditions de travail, évaluation, formation professionnelle, concours...

**Evelyne Poggi** dénonce le faible niveau des retraites des recrutés locaux et sur le cas des recrutés locaux français en Algérie dont certaines dépenses se font en France, ce qui occasionne une perte au change inacceptable.

**Galina Bojkova** signale qu'il est impossible de vivre avec le montant très bas des pensions versées aux RL en Russie, ce qui oblige les collègues à travailler jusqu'à la fin de leur

**Antoine Delangre (Fès)** attire l'attention du congrès sur la nécessaire prise en compte par le syndicat du sort des volontaires internationaux (VI), affectés dans tous les secteurs avec des responsabilités de plus en plus lourdes. Il propose des pistes telles que désigner un permanent référent, prévoir les VI dans notre barème des cotisations, étendre leur couverture sociale aux trois mois suivant la fin de leur volontariat, prendre en compte les familles (prise en charge du voyage du conjoint ou partenaire), possibilité de passer les concours A et B en interne.

**Anurupa Naik (Pondichéry)** demande s'il est normal que pour un même pays le règlement



**Participants au congrès**

vie. Elle suggère la constitution d'un pécule. Elle signale le cas d'un collègue pour lequel une collecte de fonds a dû être organisée en urgence pour que la grave opération qu'il était en train de subir soit menée à son terme et souhaiterait qu'un mécanisme d'aide soit mis en place pour des cas comme celui-ci.

**Olivier Esposito** conseille, en pareil cas, de faire une demande d'aide à la Mission d'Action Sociale qui peut déléguer des crédits pour des aides ponctuelles de ce type.

intérieur concernant les RL ne soit pas le même sur les différents sites. Elle souhaite savoir si le droit local doit être respecté dans toutes les situations et indique que pour l'instant chaque site à Pondichéry a son propre règlement. En réponse, Galina Bojkova cite le cas de Moscou où le règlement intérieur a été négocié tout au long des dix dernières années et s'applique maintenant à tous les services de l'ambassade.

## Amendement à la résolution d'orientation «Universalité du réseau»

L'universalité du réseau, que l'on peut définir comme le maintien d'une présence diplomatique dans tous les pays, est un concept en vogue depuis les débuts de la RGPP. Début 2008, alors que la dégradation des moyens humains et budgétaires alloués au MAE s'accélère, le ministre Kouchner prétend avoir «sauvé l'essentiel» en évitant le démantèlement des réseaux consulaire et culturel/coopération – convoités par le nouveau et très baroque ministère de l'immigration – et en préservant l'universalité du réseau. Deux ministres plus tard et après quatre années de diminution régulière des crédits et de déflation galopante des effectifs, l'administration puis le ministre d'Etat lui-même commencent à douter à voix haute. A force de constater, année après année, que ce ministère «est à l'os», la question est maintenant posée de savoir si l'universalité du réseau est encore tenable. Sous-entendu : si l'on reste sur la même pente, on ne pourra plus éviter de fermer des représentations diplomatiques.

Les rédacteurs du projet de résolution d'orientation 2012-2015 ont souhaité que cette question essentielle vienne en débat lors du congrès. La question est évoquée au point 1-3-1 : "*L'universalité du réseau – si l'on entend par là une présence diplomatique dans tous les pays - semble sur le point d'être remise en cause. La CFDT estime que l'universalité ne mérite pas d'être défendue à n'importe quel prix : alourdissement de la charge de travail et aggravation du stress*".

La section de Nantes a débattu de la question et a déposé une proposition d'amendement visant à supprimer purement et simplement le point 1-3-1. Brigitte de Oliveira intervient pour défendre cet amendement au nom de la section nantaise, avec deux arguments : il n'appartient pas à un syndicat comme le nôtre d'aller au devant d'éventuelles demandes de l'administration ; n'oublions pas que dans tous les postes, il existe des équipes de RL pour lesquelles d'éventuelles fermetures de poste auraient pour conséquence des licenciements secs. La section de Nantes propose la rédaction suivante :

*"L'universalité du réseau – si l'on entend par là une présence diplomatique dans tous les pays - semble sur le point d'être remise en cause. La CFDT estime que le réseau diplomatique, consulaire, culturel et de coopération doit au contraire être impérativement défendu. La CFDT se battra pour que soient donnés aux postes les moyens humains et financiers nécessaires".*



**Olivier da Silva** fait valoir que même si la charge de travail, donc le stress, augmentent dans les postes et même s'il faudra bien adapter le réseau au manque de moyens, la CFDT ne peut pas cautionner la remise en cause du principe d'universalité du réseau. La CFDT n'a pas pour vocation de cogérer la

raréfaction des moyens et nous n'avons pas à rentrer dans cette logique mortifère. Ce n'est pas en fermant des postes qu'on remédiera à l'accroissement de la charge du travail et au stress qui l'accompagne. Ce sera pire ! Pour preuve, les pôles consulaires auxquels on a transféré des missions mais pas les moyens nécessaires pour y faire face. Les dégâts seront multiples en cas de fermeture : dégâts sociaux déjà évoqués, dégâts en termes d'implantation et dégâts en termes politiques. Fermer des postes ce serait aussi remettre en cause la diplomatie bilatérale, or les relations bilatérales permettent de connaître nos interlocuteurs et de combattre les clichés. Sans cette relation le multilatéral pédalera à vide. Il faut prendre garde aussi à ne pas nous replier «sous la tente» diplomatique et consulaire et à ne pas laisser le réseau culturel et de coopération à la dérive.

**Nathalie Berthy** fait remarquer a contrario qu'au nom de l'universalité du réseau on a vidé certains postes de leurs missions et que la présence française dans les «postes à mission simplifiée est une illusion d'optique». Par ailleurs au nom de l'universalité du réseau on garde les petites ambassades et on continue à fermer des consulats (Haïfa) et à licencier des recrutés locaux.

**Jean-Luc Lavaud (Paris)** estime que la remise en cause de l'universalité du réseau n'est souhaitée ni par l'administration, ni par le politique mais qu'il s'agit de la seule parade vis-à-vis du ministère des finances, qui tire les ficelles. Fermer vingt petits postes ne permettrait même pas de renflouer une grosse ambassade.

**Evelyne Poggi** fait remarquer qu'«à trop dégraisser le mammoth, on le rend anorexique». La France a besoin, entre autres, de son réseau consulaire. Souhaite-t-on abandonner les Français à l'étranger ?



Pause entre deux séances de travail

**Nicolas Frelot (Paris) et Bernadette Marchal (Bogota)**

s'interrogent sur les conséquences que pourraient avoir pour le réseau MAE, l'émergence d'une diplomatie européenne (SEAE) et la redéfinition de la protection consulaire dans le cadre communautaire.

On retiendra du dernier tour de table, où interviennent également Bogdan Mytrowitch (Paris), Polycarpe Bafo (Ouagadougou) et Catherine Chauveau-Sochnikov : il faut bien sûr souhaiter le succès des politiques communautaires mais «attendons que ça marche et que nous ayons un outil de remplacement, avant de dynamiter ce que l'on a». Pour

l'heure on a encore besoin d'un réseau consulaire en Europe, ne serait-ce que pour les passeports biométriques. La diplomatie multilatérale a pris une place démesurée ; il faut bien mesurer qu'il y a un pan du MAEE (les grandes ambassades multilatérales) qui ne défendra pas l'universalité du réseau.

**Au terme de ce débat, l'amendement est voté à l'unanimité des 591 mandats et intégré à la résolution d'orientation 2012-2015. La résolution d'orientation et les motions d'actualité sont adoptées à l'unanimité.**

## == RAPPORT FINANCIER ==

**Virginie Liang**, trésorière en fonction depuis le départ de Brigitte Matthieu-Gaillard, présente le rapport financier du syndicat.

**Au 31 décembre la CFDT-MAE comptait 1 296 adhérents**, dont 708 recrutés locaux (55%), 503 titulaires (39%) et 85 contractuels (6%), 680 hommes et 616 femmes. La section de Paris compte 154 adhérents, la section de Nantes en compte 103. A l'étranger, 18 sections sont à jour de leurs cotisations et ont organisé une assemblée générale et désigné un bureau, contre 38 en 2009, alors que le mouvement «coût-vie» a prouvé récemment que de nombreux adhérents recrutés locaux et sympathisants sont prêts à se mobiliser. Il faudra se pencher sur le problème de collecte des cotisations chez nos collègues recrutés locaux et étudier les

spécificités de ce type de cotisations : montants, mode de collecte, transfert des fonds.



Les recettes sont liées au versement des cotisations des adhérents et notamment au prélèvement automatisé des cotisations (PAC) qui est en augmentation régulière. On note en 2011 une nette hausse des recettes. Le résultat recettes/dépenses est positif depuis 2009.

Après le reversement de 76% des cotisations aux structures de la CFDT, les deux postes de dépenses principaux (hors congrès) sont les dépenses de transport et d'hébergement et les frais de communication et d'impression.

Les nouvelles règles de représentativité syndicale applicables depuis janvier 2012 nous imposent désormais de présenter un bilan et un compte de résultat selon les normes comptables et de publier nos comptes sur notre site internet.

**La commissaire aux comptes, Josiane MEAUDE, certifie exacte et sincère la comptabilité pour la période de janvier 2009 à août 2011. Le rapport financier et le quitus à la trésorière sont approuvés à l'unanimité.**

## == INTERVENTION DES INVITES ==

**Alain Schneider** présente les priorités du SGEN-CFDT : durant les trois dernières années et dans le contexte de la RGPP, le SGEN s'est battu pour imposer des règles d'hygiène et de sécurité dans le réseau de l'AEFE et pour obtenir le statut unique de l'enseignement français à l'étranger. Il souligne que la mesure instaurant la gratuité de l'enseignement pour les enfants français dans lycées français de l'étranger a coûté très cher à l'AEFE, d'où l'imposition de mesures d'externalisation. De nombreux postes d'enseignants expatriés sont remplacés par des postes de résidents, voire par des contrats locaux.

**Bénédicte de Cambry** indique que le décret de création de l'EPIC Campus France, qui a repris les activités d'EGIDE sous double tutelle MAE/Enseignement supérieur et recherche, a été signé le 30 décembre 2011. Il concerne pour l'instant un peu moins de 20 ETP. Un administrateur provisoire a été nommé. Le dialogue syndicat/administration s'est jusqu'alors révélé difficile.

**Alain Raymond** présente France Volontaires, ex-Association Française des Volontaires du Progrès (AFVP), association de droit privé qui dispose d'un

budget de 18 millions d'euros. Il emploie 90 ETP et environ 250 volontaires.

**José Porceddu** présente la fédération INTERCO, à laquelle appartient la CFDT-MAE, qui rassemble 100 syndicats dans 12 branches professionnelles dont les 2/3 dans la fonction publique territoriale et 1/3 dans la fonction publique d'Etat, ainsi que dans le privé (services funéraires et services de l'eau) soit plus de 60 000 adhérents. Il transmet un message d'amitié de la part de Marie-Odile Esch, secrétaire générale et félicite la CFDT-MAE qui est désormais la première organisation du ministère et bénéficie d'une compétence reconnue en matière juridique, de communication interne et avec les médias.

Compte tenu de ces éléments, les liens entre Interco et la CFDT-MAE ont été récemment renforcés : Jean-Pierre Farjon a été invité à participer à un conseil fédéral, ce qui est tout à fait inhabituel, et Arnaud Le Masson a été élu au conseil fédéral. La CFDT-MAE sera invitée à participer à la rédaction du rapport d'activité et de la résolution d'orientation du prochain Congrès Interco en juin 2013.

## == COMPOSITION DU NOUVEAU CONSEIL SYNDICAL ==

Le congrès se termine par l'élection de la commissaire aux comptes et du nouveau conseil syndical puis par la réunion de ce conseil qui désigne en son sein les membres de la commission exécutive :

- Eufrozina BAITAN,
- Nathalie BERTHY,
- Martine CHAUSSIN (suppléante),
- Anne COLOMB,
- Denise DARIOSECQ, membre de la commission exécutive (action juridique),
- Sophia GRAY (suppléante),
- Virginie LIANG, membre de la commission exécutive (communication),
- Raphaëlle LIJOUR, secrétaire générale adjointe (action revendicative et dialogue social),
- Josiane MEAUDE, commissaire aux comptes,
- Christine ROBERT (suppléante),
- Bertrand CAILLAUD, secrétaire général adjoint (organisation),
- Olivier DA SILVA,
- Thierry DUBOC, secrétaire général,
- Olivier ESPOSITO, membre de la commission exécutive (réseau des sections à l'étranger),
- Nicolas FRELOT,
- Robert HANSKENS,
- Jean-Luc LAVAUD,
- Arnaud LE MASSON, membre de la commission exécutive (relations avec Interco, CAP et CCP),
- Philippe LEME, trésorier.

